PARIS 5

les sciences de l'homme et de la santé

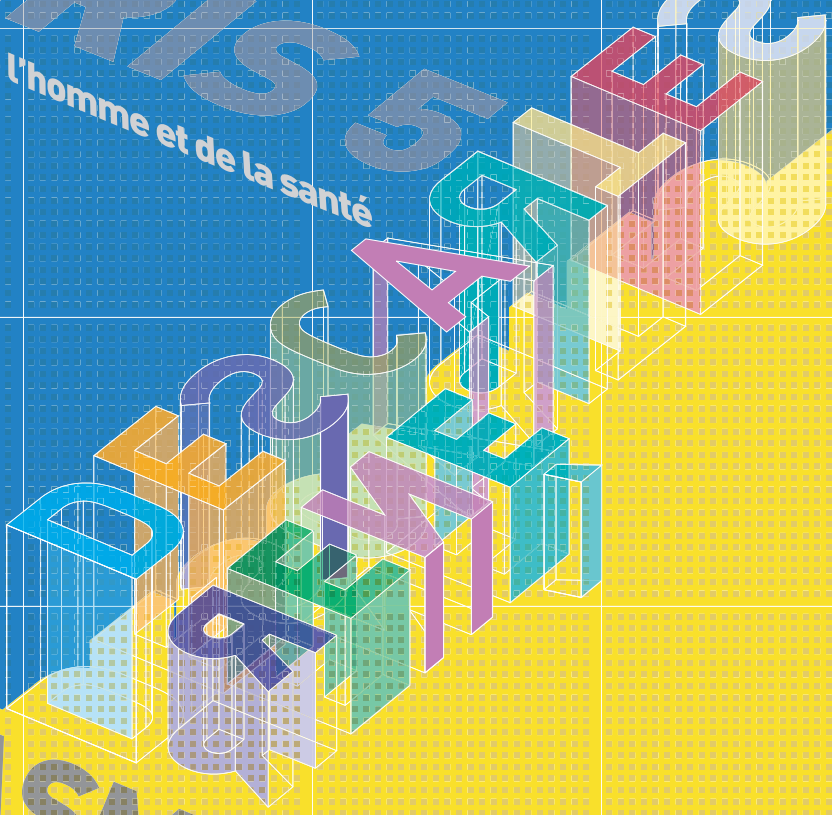

ERASMUS PARIS 5

GUIDE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

UNIVERSITÉ René Descartes PARIS 5

2006

SOMMAIRE

[Page 2 ERASMUS : Qu'est-ce que c'est ?

[Page 4 ERASMUS, mode d'emploi
- I. Avant de partir

[Page 8 Les aides financières

[Page 10 - II. À l'étranger

[Page 11 - III. Au retour

[Page 12 Vos contacts

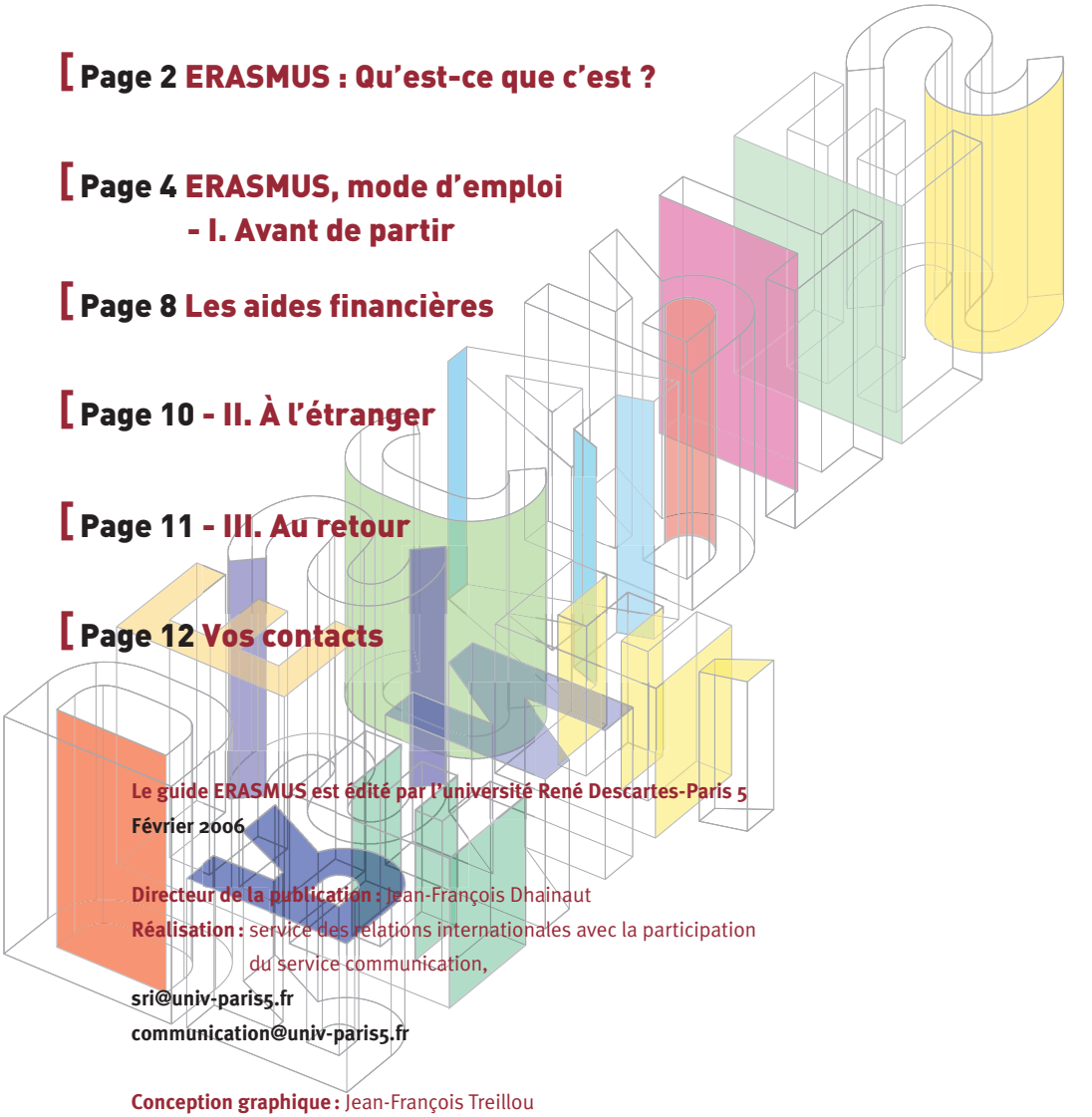

Le guide ERASMUS est édité par l'université René Descartes-Paris 5

Février 2006

Directeur de la publication : Jean-François Dhainaut

Réalisation : service des relations internationales avec la participation du service communication,

sri@univ-paris5.fr

communication@univ-paris5.fr

Conception graphique : Jean-François Treillou

Conception : AmphiCom / service communication

Impression : PLG

ISSN en cours

UNIVERSITÉ René Descartes PARIS 5

ERASMUS

- **ERASMUS EST LE NOM DE L'HUMANISTE NÉERLANDAIS DE LA RENAISSANCE DONT LE PÉRIPLE À TRAVERS L'EUROPE A FAIT UN VÉRITABLE CITOYEN DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES. DESIDERIUS ERASMUS (1469-1536) CONSACRA SA VIE À LA CONCILIATION DE LA PENSÉE HUMANISTE ET CHRÉTIENNE DANS UN CONCEPT UNIVERSEL DE SAGESSE QU'IL CONSIDÉRAIT ÊTRE LA CLÉ POUR PROMOUVOIR LA COMPRÉHENSION MUTUELLE ENTRE LES PEUPLES. IL FUT UN SAVANT FÉRU DE THÉOLOGIE, D'ÉDUCATION, DE RHÉTORIQUE ET D'ÉTUDES CLASSIQUES ET PAR AILLEURS UN SATIRISTE BRILLANT QUI SE TROUVA SOUVENT EN CONFLIT TANT AVEC LES INSTITUTIONS DE SON ÉPOQUE QU'AVEC SES CONFRÈRES RÉFORMATEURS.**

- **ERASMUS EST AUSSI LE VOLET "ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR" DU PROGRAMME EUROPÉEN SOCRATES SUR L'EDUCATION.**

- **ERASMUS EST LE SIGLE CHOISI PAR L'UNION EUROPÉENNE LE 15/06/1987 POUR INSTITUER UN PROGRAMME D'ACTION INTER-UNIVERSITAIRE DONT L'OBJECTIF EST DE PROMOUVOIR NOTAMMENT LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS AU SEIN DES PAYS :**
  - **MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE),**
  - **MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE).**
  - **CANDIDATS À L'UE**

LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

ERASMUS : qu´est-ce-que c´est ?

Quel est l´objectif ?

ERASMUS est un programme d'échanges européens inter-universitaires.
Il permet aux étudiants d'effectuer un séjour d'études dans un autre pays de l'Espace Economique Européen, s'intégrant dans leur formation. Partir à l'étranger permet ainsi de découvrir d'autres systèmes pédagogiques, d'aller plus loin dans la connaissance d'une langue étrangère européenne, d'ouvrir le champ des perspectives professionnelles des étudiants ou tout simplement de leur développement personnel.

Où a lieu le séjour ?

Le séjour a lieu dans l'une des universités européennes **partenaires** de l'Université Paris 5. Vous restez inscrit à Paris 5 et vous bénéficiez d'un programme ou d'une convention d'échange conclus entre l'université Paris 5 et une université étrangère que l'on appelle alors "partenaire". Vous vous acquittez donc des droits d'inscription à Paris 5 et êtes dispensé du paiement des droits dans l'université qui vous accueille. Vous êtes alors qualifié d'"étudiant d'échange".
Vous pouvez consulter sur le site de l'Université **la liste** de tous les partenaires classés **par pays, par université, par coordonnateur, par UFR ou par discipline.**
http://www.univ-paris5.fr/rubrique.php3?id_rubrique=61

Comment choisir sa destination ?

Il faut choisir la destination en fonction :
- de l'intérêt qu'elle représente dans la discipline étudiée
- du projet personnel et professionnel de chaque étudiant
- de sa connaissance de la langue du pays d 'accueil
- des conseils et orientations de l'enseignant responsable des échanges dans son UFR ou sa faculté
- Du contenu des programmes proposés par l'université d'accueil

Pour combien de temps ?

Un séjour d'études peut durer un ou deux semestres. La plupart des enseignants préfèrent les longs séjours qui permettent une meilleure intégration dans l'université d'accueil et un

meilleur apprentissage linguistique.
Les étudiants en médecine partent rarement plus de deux mois.

Qui peut partir ?

Conditions inhérentes au programme :

Pour bénéficier du programme Erasmus, il faut :

- avoir la nationalité d'un des Etats suivants :
  - Etats membres de l'Union Européenne (UE),
  - Etats (hors UE) de l'Espace Economique Européen (EEE) : Islande, Liechtenstein et Norvège,
  - Etats candidats à l'adhésion : Bulgarie, Roumanie, Turquie.
- ou posséder le statut de réfugié ou d'apatride,
- ou être titulaire d'une carte de résident français valable 10 ans (la carte de séjour d'un an n'est pas acceptée).

Aucun étudiant ne peut être autorisé à participer à une seconde période de mobilité Erasmus.

Conditions propres à l'université Paris 5 :

A l'université Paris 5, les départs sont autorisés à partir du niveau L3. Il faut donc préparer son départ lorsque l'on est au niveau L2.
Toutefois, les étudiants de l'IUT peuvent bénéficier du programme Erasmus en 2e année de DUT. Les étudiants inscrits dans la filière "santé" (médecine, pharmacie et odontologie) partent au niveau DCEM2 ou DCEP2 (Bac +4).

Il faut en outre :

- être régulièrement inscrit à Paris 5 au moment du dépôt de la candidature
- faire acte de candidature auprès du responsable de la faculté dans laquelle l'étudiant est inscrit (voir coordonnées pages 12)
- être sélectionné par l'enseignant responsable du programme Erasmus dans cette faculté
- établir avec cet enseignant et avant le départ un "contrat d'études" fixant le programme d'enseignements qui sera suivi à l'étranger
- accomplir avant votre départ un certain nombre de formalités administratives (assurances, mutuelle...).

Si vous réussissez vos examens dans l'université d'accueil, les résultats obtenus seront validés par Paris 5 pour l'obtention du diplôme auquel vous vous êtes inscrit avant votre départ. On dit alors que votre séjour d'études est "validé".

ERASMUS, mode d'emploi
- 1. Avant de partir

Le calendrier

Le dépôt de candidature à la participation au programme Erasmus s'effectue :

- pour un départ au 1er semestre de l'année universitaire, à partir du mois de mars qui précède le départ. **Sélection en avril/mai**,
- pour un départ au 2e semestre de l'année universitaire à partir du mois de novembre qui précède le départ. **Sélection en novembre**.

Les dossiers de candidature sont à retirer au bureau des relations internationales de l'UFR ou faculté, dans laquelle on poursuit les études. (en février ou en octobre selon la date projetée du départ)

La sélection

C'est **l'enseignant** responsable des échanges dans l'UFR ou la faculté qui fait la sélection.

Plusieurs critères sont pris en considération :

- les résultats obtenus antérieurement
- la connaissance de la langue du pays de destination
- la motivation personnelle et la qualité du projet personnel
- le plan de financement du séjour

L'enseignant peut convoquer l'étudiant à un entretien de motivation avant d'arrêter sa décision. Il en profite parfois pour réorienter son choix.

Lorsque l'étudiant a été sélectionné et qu'il a validé ses UE, il lui est demandé de confirmer ou d'infirmer sa candidature. S'il est toujours d'accord pour partir, le bureau des relations internationales communique son dossier à l'université ainsi qu'à l'université étrangère choisie qui prend rapidement contact avec lui pour les questions d'ordre pratique (logement, accueil, calendrier ...).

Il est impératif de répondre et d'accomplir ces procédures pour le bon déroulement du séjour.

L'inscription universitaire

Pour ceux qui effectuent une mobilité au 1er semestre ou sur l'année universitaire complète, il faut impérativement **s'inscrire à l'université Paris 5 avant le départ**. L'inscription suppose le paiement des droits universitaires et des droits de sécurité sociale. Elle entraîne la délivrance d'une carte d'étudiant de Paris 5, conditionne la validation ultérieure du séjour d'études ainsi que la délivrance du diplôme français.

Une inscription universitaire est également indispensable auprès de l'université d'accueil. Elle est gratuite et entraîne la délivrance d'une carte d'étudiant qui donne accès à tous les droits et services offerts aux étudiants par cette université. Elle doit se faire **dès l'arrivée dans le pays d'accueil** auprès du service des relations internationales de l'université d'accueil. Cette inscription conditionne également le paiement des aides financières qui sont éventuellement allouées.

Le contrat Erasmus

Il est signé entre le Président de l'Université ou son représentant légal et l'étudiant. Il fixe la durée et le lieu de son séjour et son niveau d'études en France. Il ouvre droit à l'attribution d'une bourse si les conditions matérielles exigées sont remplies.

Le contrat pédagogique

C'est le document le plus important du programme, car il permet la validation ultérieure des études poursuivies à l'étranger.
Il est établi avant le départ et signé conjointement par l'enseignant responsable du programme, dans la faculté, et par l'étudiant. Cet enseignant est appelé coordinateur Erasmus. Il est le responsable du programme pédagogique. Il est assisté d'un administratif chargé des questions administratives et matérielles. L'un et l'autre ont un homologue dans l'université d'accueil.

Le contrat pédagogique détermine donc le programme d'enseignement à suivre dans l'université étrangère et garantit la validation des résultats obtenus pendant le séjour. Il ne

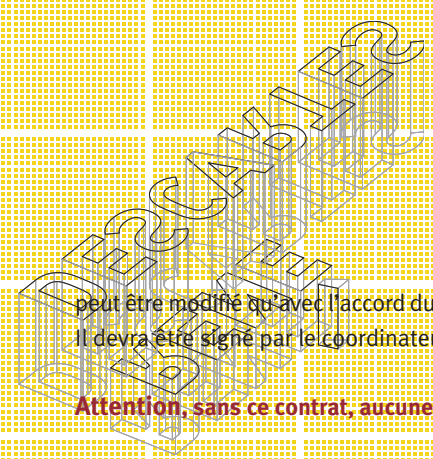

peut être modifié qu'avec l'accord du coordinateur Erasmus et sur proposition de l'étudiant. Il devra être signé par le coordinateur enseignant dans l'université d'accueil.

Attention, sans ce contrat, aucune validation ne sera possible au retour.

La validation des études

L'étudiant Erasmus est soumis aux mêmes examens que les étudiants ordinairement inscrits dans la faculté d'accueil. Lorsque ces examens sont écrits, ils se font dans la langue du pays ou dans celle dans laquelle l'enseignement a été donné. Les notes obtenues sont transmises au bureau des relations internationales de l'UFR d'origine. Pour les transposer dans le cursus français il faut le plus souvent les "traduire". C'est l'enseignant coordinateur du programme dans l 'UFR à Paris 5 qui effectue cette transposition.

■ **Les ECTS :**

Les crédits ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique (entre 1 et 60) affectée à chaque unité de cours, la totalité du volume de travail à fournir pour obtenir la validation.

En Europe, on a décidé qu'un semestre d'études représente 30 crédits. 60 crédits représentent le volume de travail d'une année d'études ; 20 crédits celui d'un trimestre d'études. Ainsi à un séjour d'études de 1 semestre doit correspondre 1 programme pédagogique de 30 crédits ECTS.

Les cours de langues

Ils sont souvent indispensables pour préparer un départ.

■ **L'université Paris 5,** propose des cours de langues (anglais, espagnol ou allemand). Contacter le Centre technique de langues. Ce centre prépare aussi le TOEFL et le TOEIC.

Paris 5 offre une prise en charge des frais afférents à ces préparations aux étudiants justifiant d'un projet de mobilité (renseignements auprès du bureau des relations internationales dans les UFR/facultés).

Centre technique de langues
45 rue des Saints-Pères
75270 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 86 33 25
Directrice : Mme Christine Roland-Levy
Courriel : ctl@ctl.univ-paris5.fr
http://www.ctl.univ-paris5.fr

■ **À l'étranger, certains pays européens proposent aussi des enseignements de langue, organisés durant l'été par les pays suivants :**
Belgique (communauté flamande), Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie. Les établissements organisateurs ne seront pas forcément ceux qui vous recevront lors de la mobilité Erasmus. L'aide financière accordée s'élève à 70 euros par semaine quelle que soit la durée et la destination.

Les informations utiles (hébergement, transport, places disponibles, candidature) sont disponibles sur le site suivant :
http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/erasmus/eilc/index_fr.html

AVANT DE PARTIR IL FAUT S 'ASSURER

- **de la validité de sa carte d 'identité**
- **de la détention d 'un Visa selon la destination choisie**
- **de l 'existence d 'une couverture sociale valable. Elle peut varier selon les pays d 'accueil.**

Les aides financières

Un séjour à l'étranger est avant tout un projet personnel qui exige un effort financier lui aussi personnel. Grâce aux partenariats que l'université Paris 5 négocie, l'étudiant est dispensé du paiement des droits d 'inscription dans l'université d 'accueil, ce qui est un avantage considérable.

Différentes bourses et aides à la mobilité peuvent être attribuées pour aider à financer des études réalisées dans le cadre du programme Erasmus : Allocation Erasmus, Bourse du MEN, Bourse de la Ville de Paris, Bourse du Conseil Régional d'Ile-de-France, Aide à la

TYPE DE BOURSE	ATYPE DE MOBILITÉ	SECTEUR DISCIPLINAIRE	CRITÈRES D'ATTRIBUTION
CRIF/ IUT	Séjour d'études et stage en entreprise	Etudiants de 1re et 2e années d'IUT - DUETI et Licence professionnelle	QF(5) ≤ 14 373 €
CRIF	Etudiants de 3e année niveau Licence (L), Master&Doctorat Séjour d'études et stage	Tous	QF(5) ≤ 14 373 € (priorité hors Europe)
ERASMUS	Etudiants Erasmus Licence (L2) à Doctorat	Tous	QF ≤ 18000 € - étudiants ne bénéficiant pas de la bourse régionale ou ministérielle
Ville de Paris	Etudiants Erasmus - Séjour d'études	Tous	QF(5) ≤ 14 022 €
Bourse du Ministère de l'éducation nationale	Séjour d'études et stage en entreprise (les stages rémunérés ne sont pas pris en compte)	Tous	Etudiants boursiers sur critères sociaux(4)
Bourse de l'Université	Séjour d'études et stage (programme d'échanges CREPUQ, ...)	Tous	QF ≤ 16770 € (étudiants ne bénéficiant pas de la bourse régionale ou ministérielle) Ainsi que Etudiants boursiers sur critères sociaux(4)

(1) BRI - (Bureau des relations internationales de l'UFR ou Faculté)
(2) SRI - (Service des relations internationales) – 12, rue de l'Ecole de Médecine – 75006 Paris
(3) Service de la vie étudiante (bureau A3) – 12, rue de l'Ecole de Médecine – 75006 Paris
(4) Les étudiants titulaires d'une bourse sur critères sociaux la conservent durant leur séjour à l'étranger

mobilité de l'Université. Les critères d'attribution de ces aides sont à la fois sociaux et universitaires. Ces bourses sont toutes cumulables avec la bourse du CROUS dont bénéficient certains étudiants et qui est donc maintenue pendant leur séjour.
Les étudiants handicapés bénéficient d'une allocation spécifique supplémentaire.

En tout état de cause, la bourse, lorsqu'elle est accordée, n'est jamais versée avant le départ. Il faudra donc prévoir quelques économies pour financer le voyage, la première installation et les premiers frais exigés par le projet.

DESTINATION	DURÉE OBLIGATOIRE DU SÉJOUR	MONTANT	A QUI S'ADRESSER
Toutes	de 2 à 10 mois	413 €/mois	au BRI(1) de l'UFR ainsi qu'au SRI(2)
Toutes Priorité hors Europe	de 2 à 10 mois	413 €/mois	au BRI(1) de l'UFR ainsi qu'au SRI(2)
Europe	de 3 à 12 mois	250 €/mois (uniquement en 2005/2006) + 50 €/mois pour les pays scandinaves	au BRI(1) de l'UFR ainsi qu'au SRI(2) et au Service de la vie étudiante(3)
Europe	de 3 à 12 mois	en fonction de l'allocation attribuée par la Ville de Paris (160 €/mois)	au BRI(1) de l'UFR ainsi qu'au SRI(2) et au Service de la vie étudiante(3)
Toutes	de 3 à 9 mois	389 €/mois	au BRI(1) de l'UFR ainsi qu'au SRI(2) et au Service de la Vie étudiante(3)
Toutes	Séjour long pour des destinations lointaines et séjour inférieur à 3 mois	152 € ..... En fonction de l'échelon de bourse (entre 229 et 380 €/mois)	au BRI(1) de l'UFR ainsi qu'au SRI(2) et au Service de la vie étudiante(3)

(5) QF - (quotient familial qui s'obtient en divisant le revenu imposable du foyer fiscal figurant sur le dernier avis d'imposition en votre possession, par le nombre de parts fiscales indiqué sur cet avis). Pour l'étudiant indépendant (faisant sa propre déclaration de revenus), fournir une photocopie : des 6 derniers bulletins de salaire, du contrat de bail, du contrat de travail et 3 dernières quittances de loyer.
(6) Les mobilités vers les DOM-TOM ne sont pas éligibles à ces bourses

- II_À l'étranger

Le statut Erasmus donne droit à l'inscription sans frais dans l'université d'accueil et à la délivrance d'une carte d'étudiant de cette université. Cette carte permet de suivre les cours, de passer les examens correspondants et de bénéficier des droits et services offerts par cette université à tous ses étudiants.

L'hébergement

Il dépend des possibilités de chaque université. Avant le départ, il convient de prendre contact avec le service des relations internationales de l'université d'accueil afin d'obtenir les renseignements concernant les possibilités offertes.

La couverture sociale

Rappel : un étudiant français est couvert par le régime de sécurité sociale étudiant français du fait de l'inscription régulière dans une université française.

■ **Pour les séjours dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) :**
(les 25 pays membres de l'UE ainsi que l'Irlande, le Liechtenstein et la Norvège)
Avant le départ, se procurer la carte européenne d'assurance maladie. Elle permet de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux nécessaires au cours du séjour. La carte européenne d'assurance maladie est individuelle et nominative ; elle est valable un an et est gratuite.

■ **Pour les séjours dans un pays "candidat" :**
Avant le départ, se renseigner auprès d'une caisse d'Assurance Maladie pour savoir si le pays d'accueil a signé une convention de sécurité sociale avec la France et si l'étudiant est bénéficiaire de cette convention.

N'hésitez pas à consulter le site : ***http ://www.ameli.fr***

Enfin, pour ceux qui souscrivent une assurance maladie complémentaire auprès d'une mutuelle, il faut savoir que le bénéfice du complément de prestations offert par ce type d'organisme ne subsiste que pour un séjour à l'étranger d'une durée inférieure à 90 jours.

Pour tout séjour d'une durée supérieure, la souscription d'un complément de cotisations est indispensable au maintien des droits.

Prenez connaissance auprès du bureau des relations internationales de votre UFR :

- des conditions spéciales de remboursement proposées par les mutuelles en cas de séjour à l 'étranger si vous souhaitez bénéficier d'une couverture sociale complémentaire
- de la validité de votre assurance responsabilité civile et rapatriement.

- III_ Au retour

N'oubliez pas de remettre au bureau des relations internationales de l'UFR :

- les relevés de notes qui vous auront été données et qui permettront la validation des études faites à l'étranger
- l'attestation de fin de séjour remise par l'université d'accueil
- le questionnaire ou "carnet de suivi" (document disponible sur l'intranet de l'Université, rubrique Services de l'Université, sous-rubrique Relations internationales), destiné à collecter vos impressions

La remise des différents documents qui sont donnés avant le départ est obligatoire.

Elle conditionne :

- le paiement des bourses allouées
- la validation des résultats obtenus

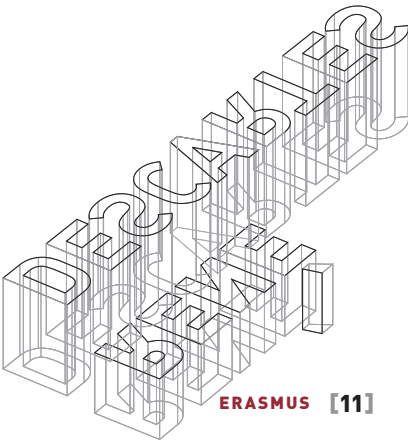

Vos contacts

Les Bureaux des relations internationales

UFR - FACULTÉ	COORDINATEUR ENSEIGNANT	RESPONSABLE ADMINISTRATIF
UFR Institut de psychologie 71, avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt Métro ligne 9 – station Marcel Sembat	Pr. Todd Lubart : mobilité internat. CREPUQ Tél. : +33 / 1 / 55 20 59 89 todd.lubart@univ-paris5.fr Dr Maria Pereira-Fradin : mobilité ERASMUS Tél. : +33 / 1 / 55 20 59 54 maria.pereira@univ-paris5.fr	Sylvie Staedel Tél. : + 33 / 1 / 55 20 58 66 Fax : + 33 / 1 / 55 20 57 76 erasmus@psycho.univ-paris5.fr
Faculté des sciences humaines et sociales 12, rue Cujas - 75230 Paris Cedex 05 Métro ligne 10 – station Cluny la Sorbonne	Pr. Jean-Pierre Goudaillier, Doyen Tél. : + 33 / 1/ 40 46 29 73 jpg@paris5.sorbonne.fr	Carméla Carpentier Tél. : + 33 / 1 / 40 46 29 66 Fax :+ 33 / 1 / 40 46 29 63 rel.inter@paris5.sorbonne.fr
Faculté de droit 10, avenue Pierre Larousse 92245 – Malakoff Métro ligne 13 – station Malakoff-Plateau de Vanves	Dr. Anthony Chamboredon Tél. : + 33 / 1 / 41 17 30 90 antony.chamboredon@univ-paris5.fr	Christiane Badescu Tél. : + 33 / 1 / 41 17 30 19 Fax : + 33 / 1 / 41 17 30 19 badescu@droit.univ-paris5.fr
Faculté de médecine René Descartes - Paris 5 15, rue de l'école de médecine 75270 Paris Cedex 06 Métro lignes 4 ou 10 – station Odéon	Coord. Erasmus : Pr. Bertrand Devaux Tél. : + 33 / 1 / 45 65 82 58 Fax : + 33 / 1 / 45 65 74 28 b.devaux@ch-sainte-anne.fr Responsable rel. internationales : Pr. Antoine Lafont Tél./ Fax : + 33 / 1 / 40 61 56 68 antoine.lafont@necker.fr	Chantal Faure Tél. : + 33 / 1 / 53 10 46 34 Fax : + 33 / 1 / 53 10 46 36 chantal.faure@univ-paris5.fr
UFR biomédicale des Saints-Pères 45, rue des Saints-Pères 75270 Paris Cedex 06 Métro ligne 4 – station St Germain	Pr. Régis Mollard Tél. : + 33 / 1 / 42 86 20 41 Fax : + 33 / 1 / 42 61 53 80 regis.mollard@univ-paris5.fr	Renaud Sioly Tél. : + 33 / 1 / 42 86 20 06 Fax : + 33 / 1 / 42 86 38 23 renaud.sioly@univ-paris5.fr
Faculté de pharmacie 4, avenue de l'Observatoire 75270 Paris Cedex 06 Métro RER – station Port-Royal	Pr. Marie-José Foglietti Tél. : + 33 / 1 / 53 73 96 57 Fax : + 33 / 1 / 43 29 05 92 marie-jose.foglietti@univ-paris5.fr	Francine Pizzanelli Tél. : + 33 / 1 / 53 73 98 53 Fax : + 33 / 1 / 53 73 98 05 international@pharmacie.univ-paris5.fr

UFR - FACULTÉ	COORDINATEUR ENSEIGNANT	ARESPONSABLE ADMINISTRATIF
Faculté de chirurgie dentaire 1, rue Maurice Arnoux 92120 - Montrouge Métro ligne 4 – station Porte d'Orléans	Pr. Gérard Levy Tél. : + 33 / 1 / 58 07 67 45 Fax : + 33 / 1 / 58 07 67 33 gerard.levy@univ-paris5.fr	Jean Guivarch Tél. : + 33 / 1/ 58 07 67 28 Fax : + 33 / 1 / 58 07 67 33 jean.guivarch@univ-paris5.fr
UFR de mathématiques et informatique 45, rue des Sts Pères 75270 Paris Cedex 06 Métro ligne 4 – station St Germain des Prés	Pr. Mireille Chaleyat-Maurel Tél. : + 33 / 1 / 44 55 35 39 mcm@ccr.jussieu.fr	Jacques Butel Tél. : + 33 /1 / 44 55 35 33 Fax : + 33 / 1/ 44 55 35 35 jacques.butel@math-info.univ-paris5.fr
UFR STAPS 1, rue Lacretelle 75015 Paris Métro ligne 12 – station Porte de Versailles	Dr Nathalie Baudoin Tél. : + 33 / 1 / 56 56 12 01 Fax : + 33 / 1 / 56 56 12 12 nathalie.baudoin2@wanadoo.fr	Carole Chapelle Tél. : + 33 / 1 / 56 56 12 04 Fax : + 33 / 1 / 56 56 12 12 carole.chapelle@univ-paris5.fr
IUT 143, avenue de Versailles 75016 Paris Métro ligne 9 – station Exelmans	Dr. Sylvie Decaux Tél. : + 33 / 1 / 44 14 45 80 Fax : + 33 / 1 / 44 14 45 70 sylvie.decaux@univ-paris5.fr	Corinne Dogué Tél. : + 33 / 1/ 44 14 46 08 Fax : + 33 / 1 / 42 24 18 50 ri@iut.univ-paris5.fr

Le Service des relations internationales

12, rue de l'Ecole de Médecine
75270 Paris Cedex 06
Tél. : + 33 / 1 / 40 46 16 18 / 17 70 - Fax : + 33 / 1 / 40 46 16 91 -
Courriel : sri@univ-paris5.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 16h30

Correspondantes administratives :
Marie-Paule Bontempi - Courriel : marie-paule.bontempi@univ-paris5.fr
Anne-Marie Dumoulin - Courriel : anne-marie.dumoulin@univ-paris5.fr
Martine Jaccod - Courriel : martine.jaccod@univ-paris5.fr

Tél. : + 33 / 1 / 40 46 16 18 / 17 70 - Fax : + 33 / 1 / 40 46 16 91 - Courriel : sri@univ-paris5.fr

Coordinatrice institutionnelle/Vice-Présidente chargée des relations internationales :
Dr Anne-Marie Mallet - Courriel : sri@univ-paris5.fr

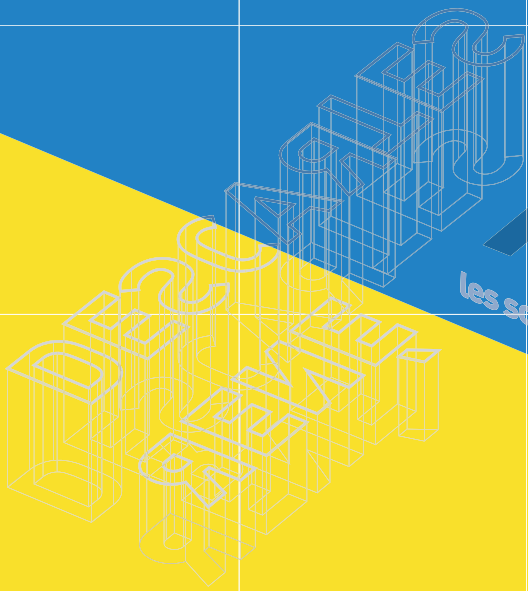

PARIS 5

les sciences de l'homme et de la santé

Université René Descartes – Paris 5
Service des relations Internationales
12, rue de l'Ecole de Médecine
75270 Paris Cedex 06

www.univ-paris5.fr
courriel : sri@univ-paris5.fr
Tél. : 01 40 46 16 18
Fax : 01 40 46 16 91

Réalisation Service Com Université René Descartes - Paris 5 / © 2006

Mardi 4.04.2006

Vous êtes

ASSURÉ
- La réforme en pratique
- Prévention santé
- Droits de l'assuré
- Prestations
- Soins et remboursements
- A l'étranger
- Démarches administratives
- Foreign languages / Langues étrangères

PROFESSIONNEL DE SANTÉ
- Vos services en ligne
- La réforme en pratique
- Lettre aux médecins
- Prévention santé
- Exercer / Prescrire
- Bonnes pratiques
- Conventions
- Tarifs
- Bases de codage
- Médicaments
- Sésam-Vitale
- Formation
- Votre protection sociale
- Fonds d'aide à la qualité des soins de ville
- Etablissements de santé

EMPLOYEUR
- Vos services en ligne
- Embauche
- Arrêt de travail pour maladie
- Congés maternité - paternité - adoption
- Accident du travail - maladie professionnelle
- Détachement à l'étranger

Nos espaces

CONNAÎTRE L'ASSURANCE MALADIE
- Chiffres et repères
- Organisation générale
- Actualité statistique
- Etudes nationales
- Etudes régionales
- Rapports et revues
- Indicateurs de santé
- Circulaires
- Documentation technique
- Centre de documentation
- Marchés publics

ESPACE PRESSE

A la une

Pour tout savoir sur le médecin traitant, les nouveaux tarifs de consultation et les autres mesures de la réforme de l'Assurance Maladie, consultez :

Le mini-site "médecin traitant" — Consulter
Le formulaire de déclaration du médecin traitant — Consulter
Les principaux chiffres de la réforme — Consulter

La 3e Université d'été francophone en santé publique se tient à Besançon, du 2 au 7 juillet 2006. De nouvelles thématiques sont au programme : dépistages et santé publique, santé et communication, santé des personnes âgées, cancers et santé publique.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'Université d'été — Consulter

ASSURÉS

Les médicaments déremboursés au 1er mars 2006

Consultez la liste complète des 152 médicaments qui ne sont plus remboursés.

lire

Aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire

Une aide financière accordée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU complémentaire.

lire

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La Classification commune des actes médicaux

Les actes techniques des médecins libéraux réalisés au-delà du 31 mars 2006 doivent être obligatoirement facturés en CCAM et non plus en NGAP.

lire

Le service Médecin traitant en ligne

En quelques clics, le service Médecin traitant en ligne vous permet de savoir si votre patient a déclaré un médecin traitant auprès de sa caisse d'Assurance Maladie.

lire

EMPLOYEURS

L'attestation de salaire en ligne

Effectuez désormais vos attestations de salaire en ligne : un service fiable, simple et rapide qui vous permet de gérer plus facilement les arrêts de travail de vos salariés.

lire

Site des accidents du travail et des maladies professionnelles

Pour s'informer sur la santé et la sécurité au travail, la prévention des risques professionnels, la tarification et l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

lire

L'ASSURANCE MALADIE

Biolam : les actes de biologie remboursés en 2003 et 2004 par l'Assurance Maladie

La croissance des dépenses de biologie a légèrement ralenti entre 2003 et 2004.

lire

La chimiothérapie anticancéreuse en France en 2002

L'Assurance Maladie publie la première enquête nationale sur l'organisation de la chimiothérapie anticancéreuse en France.

lire

Recherche

OK

L'Assurance Maladie dans votre département

département ?

OK

- Consultez vos remboursements
- Remplissez un formulaire
- Déclarez votre changement d'adresse
- Où mettre à jour la carte Vitale ?
- Votre avis sur le site
- Référencer un site dans AMeli
- Aide au téléchargement

Communiqués et dossiers de presse
Interviews
Interventions officielles de la CNAMTS

Infos légales

Dernières nouvelles

24/3/2006
European Network on Quality Assurance in Vocational Education and Training

17/3/2006
"Education et formation 2010" - Les initiatives et résultats politiques principaux dans le domaine de l'éducation et la formation depuis l'an 2000 (pdf format)

16/3/2006
Erasmus: les échanges universitaires connaissent une expansion rapide dans les nouveaux Etats membres - IP/06/319

16/3/2006
Advance notice on the new joint consortia format under the future EC-US cooperation programme in higher education and vocational training

15/3/2006
Cours intensifs Eramus de langues (CIEL) 2006-07

8/3/2006
Call for proposals DG EAC/12/06 - Awarding of grants for dissemination and exploitation activities (conferences, seminars) for the exploitation of results from Socrates projects

22/2/2006
Institut européen de technologie : la Commission propose de créer un nouveau pôle d'excellence cs da de el en es et fi hu it lv nl mt pl pt sk sl sv - IP/06/201

21/2/2006
Call for proposals DG EAC 01/06 - Higher Education Reform (Lisbon Strategy and Bologna Process)

20/2/2006
Erasmus Mundus : Call for Proposals relating to the academic year 2007/2008 (for Actions 1, 2 and 3) and the academic year 2006 (for Action 4)

14/2/2006
Grundtvig 2 Learning Partnerships **: Compendium 2005** (pdf format)

13/2/2006
La Commission présente un projet visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dans les écoles et les universités - IP/06/148

Appels à projets, à propositions et à manifestation d'intérêt

Une nouvelle génération de programmes communautaires d'éducation et de formation après 2006

ploteus

elearningeuropa.info

derniÃ¨re mise Ã jour : 29-03-2006 Direction gÃ©nÃ©rale pour l'Ã©ducation et la culture